



Ville de
Saint-Tropez

Compte rendu du Conseil municipal

Le 13 novembre 2020

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi 12 novembre à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Jean-Despas sise place des Lices, à huis clos, sous la présidence de Madame Sylvie SIRI première Adjointe.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 4 novembre 2020

Présents :

Mme SIRI, M. GIRAUD, Mme MILLIER, M. COUTAL, Mme GIRODENGO, Mme ANSELM, M. PERRAULT, adjoints,

Mme OLLER MOULET, M. PETIT, Mme BONNELL, M. HAUTEFEUILLE, Mme ISNARD, M. PREVOST-ALLARD, Mme BERTAGNA, Mme GIBERT, M. LEROY, Mme BASSO, M. BARTHELEMY, M. SIMON, M. BLUA, Mme AZZENA GOUGEON, Mme BLANC, M. BIBARD, Mme BRIFFA, Mme GUERIN, M. MOREU, Mme DIEKMANN, Conseillers.

Madame Eve BASSO est désignée
Secrétaire de séance

Avant de commencer la séance, Madame Siri demande aux élus d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Nice.

2020 / 171

Approbation de la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos.

Conformément à l'article L.2121-18, « *Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos* ».

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire et du confinement qui en découle, trois élus : Georges Giraud, André Anselmi et Christophe Coutal, ont demandé que la séance du conseil municipal d'aujourd'hui se tienne à huis clos.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que la séance du conseil municipal du 12 novembre se déroulera à huis clos.

VOTE : **24 pour**
 3 abstentions (Mme Guérin, M. Moreu, Mme Diekmann)

Madame Siri annonce que suite à la démission de Monsieur le Maire Jean-Pierre Tuveri, de Monsieur Pierre Restituto et de Monsieur Michel Guibourg, et conformément aux textes de loi, ont été appelés à siéger au conseil municipal Madame Eve Basso, Monsieur Geoffrey Barthelemy et Madame Jeannine Serra. Cette dernière n'a pas souhaité revenir au sein du conseil municipal, C'est donc Monsieur Michel Simon qui intègre l'équipe municipale.

Le conseil municipal acte de l'arrivée de ces trois nouveaux élus.

2020 / 172

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Eve BASSO est élue secrétaire de séance à **L'UNANIMITE**.

Vu les articles L.2121-7, L.2122-8 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le jeudi 12 novembre, à 17 heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Tropez.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames SIRI, MILLIER, GIRODENGO, ANSELM, BONNELL, OLLER MOULET, ISNARD, BERTAGNA, GIBERT, BASSO, AZZENA GOUGEON, BLANC, BRIFFA, GUERIN, DIEKMANN.

Messieurs GIRAUD, COUTAL, PERRAULT, HAUTEFEUILLE, M. PETIT, PREVOST-ALLARD, LEROY, BARTHELEMY, SIMON, BLUA, BIBARD, MOREU.

Formant la majorité de membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné procuration : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

Madame Andrée ANSELM, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Eve BASSO.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du Maire

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce Code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- Nombre de votants : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Sylvie SIRI : 19 voix (dix-neuf voix)
- Madame Véranne GUERIN : 3 voix (trois voix)

Madame Sylvie SIRI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été installée.

2020 / 174

Détermination du nombre et désignation des adjoints.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient conformément à l'article L 2122-2 du CGCT d'en fixer au préalable le nombre, sachant que le nombre d'adjoints ne peut dépasser la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

FIXE à huit le nombre d'adjoints.

VOTE : 19 pour

**8 abstentions (M. Blua, Mme Azzena Gougeon, Mme Blanc,
M. Bibard, Mme Briffa, Mme Guérin, M. Moreu,
Mme Diekmann)**

Election des adjoints

Il est procédé, ensuite, à l'élection des adjoints, sous la présidence de Madame Sylvie SIRI, élue Maire, et conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Dépôt des listes de candidats :

Sont candidats :

Liste « Sylvie SIRI »

- 1 - Georges GIRAUD
- 2 - Hélène MILLIER
- 3 - Christophe COUTAL
- 4 - Jocelyne GIRODENGO
- 5 - Michel PERRAULT
- 6 - Andrée ANSELM
- 7 - Claude HAUTEFEUILLE
- 8 - Laurence BONNELL

Premier tour

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Obtient :

- Liste « Sylvie SIRI » : 19 voix (dix-neuf voix)

La liste « Sylvie SIRI » ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue, et les candidats de la liste installés en cette qualité :

Monsieur Georges GIRAUD	1^{er} adjoint
Madame Hélène MILLIER	2^{ème} adjoint
Monsieur Christophe COUTAL	3^{ème} adjoint
Madame Jocelyne GIRODENGO	4^{ème} adjoint
Monsieur Michel PERRAULT	5^{ème} adjoint
Madame Andrée ANSEMI	6^{ème} adjoint
Monsieur Claude HAUTEFEUILLE	7^{ème} adjoint
Madame Laurence BONNELL	8^{ème} adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35.

Le Maire,

Sylvie SIRI